

Département
<b>Moselle</b>
Canton
<b>Montigny-lès-Metz</b>
Commune
<b>Longeville-lès-Metz</b>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 177/2023

Liberté - Egalité - Fraternité

**ARRÊTÉ DU MAIRE**

Réglementant la circulation des véhicules Rue du Stade et Boulevard Saint Symphorien  
à l'occasion du Triathlon de Metz – Parcours Vélo

**Le Maire de Longeville-lès-Metz,**

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU le code de la route ;
- VU le code pénal ;
- VU l'arrêté interministériel, modifié et complété du 07 juin 1977, relatif à la signalisation routière ;
- VU les demandes présentées par l'association METZ TRIATHLON, 4 bis Boulevard St Symphorien, complexe Saint Symphorien 57050 LONGEVILLE LES METZ ;
- VU la demande d'avis de la Préfecture de la Moselle en date du 10 mai 2023 ;
- **CONSIDERANT** le Triathlon de Metz organisé les 1<sup>er</sup> et 2 juillet 2023 par METZ TRIATHLON ;
- **CONSIDERANT** que les parcours vélo des épreuves du Triathlon de Metz sont appelés à se dérouler, pour partie, sur le territoire communal Longevillois ;
- **CONSIDERANT** que par mesure de sécurité, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules pour la durée de la manifestation et notamment les épreuves cyclistes du Triathlon de Metz appelées à se dérouler sur les voies publiques Longevilloises ;
- **CONSIDERANT** qu'il appartient aux organisateurs de se rapprocher, pour le surplus du parcours, des propriétaires des voies privées traversées ;

## **ARRÊTE**

**Article 1er** – A l'occasion du Triathlon de Metz - Parcours Vélo– la circulation et le stationnement des véhicules sont interdits **Rue du Stade** (dans sa portion comprise de la Tribune Est du Stade Saint Symphorien à l'angle du Boulevard Saint Symphorien) et **Boulevard Saint Symphorien** (dans sa portion comprise du Pont Saint Symphorien au droit du N°8 Boulevard Saint Symphorien) :

**Le samedi 1er juillet 2023 de 15h00 à 20h00.**

**Le dimanche 2 juillet 2023 de 8h00 à 13h00.**

**Article 2** – L'accès au parking Saint Symphorien, aux commerces voisins du stade ainsi qu'aux propriétés riveraines est préservé et signalé conformément aux schémas fournis par les organisateurs.

**Article 3** – Une déviation sera mise en place par les organisateurs à l'angle de la Rue des Villas pour les automobilistes souhaitant se rendre à Metz.

**Article 4** – METZ TRIATHLON et les services de l'Eurométropole assurent la mise en place de toute la signalisation réglementaire correspondante et notamment une signalétique au niveau des voies d'accès du pont de Verdun (Côté Longeville les Metz et côté Ban St Martin) indiquant que l'accès au centre-ville de Metz par le Boulevard Saint Symphorien sera fermé. Tout accident et/ou dégradation sur le domaine public sont à la charge des organisateurs.

**Article 5** – Les infractions aux dispositions du présent arrêté, qui est publié et affiché dans les conditions légales habituelles, seront constatées par procès-verbaux.

**Article 6** - Ampliation du présent arrêté est transmise à :

- Mr Jordan ROUYER, METZ TRIATHLON.
- M. le Maire de la Ville de Metz, Bureau de la réglementation

- Eurométropole de Metz, Direction de la mobilité et des espaces publics
- M. le Directeur départemental de la sécurité publique de la Moselle, Hôtel de Police à Metz
- La police municipale intercommunale.
- Les services municipaux de la ville de Longeville-lès-Metz.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Ce dernier peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Fait à Longeville-lès-Metz, le 22 juin 2023

*Le Maire,*



*Delphine FIRTION*

Notifié le : **23 JUIN 2023**

Publié le : **23 JUIN 2023**